



DEM

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 13/2012 DU 14/06/2012 à 09h

RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL GEOPHYSIQUE ET GEOCHIMIQUE

- LOT N°1 : Fourniture de 2 magnétomètres GEM System ou équivalent avec accessoires complets
- LOT N°2 : Fourniture d'un Groupe électrogène 5 kva Triphasé 200-230 V/800 Hz essence avec accessoires
- LOT N°3 : Fourniture de cinq scintillomètres avec GPS intégrés pour mesure de radioactivité au sol
- LOT N°4 : Fourniture d'un analyseur à fluorescence aux rayons – X (XRF) portable avec accessoires

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'Office National des Hydrocarbures et des Mines ci-après désigné par les initiales « ONHYM » lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix en lots séparés pour la fourniture de matériel géophysique et géochimique comme suit :

LOT N°1 : Fourniture de 2 magnétomètres GEM System ou équivalent avec accessoires complets

LOT N°2 : Fourniture d'un Groupe électrogène 5 kva Triphasé 200-230 V/800 Hz essence avec accessoires

LOT N°3 : Fourniture de cinq scintillomètres avec GPS intégrés pour mesure de radioactivité au sol

LOT N°4 : Fourniture d'un analyseur à fluorescence aux rayons – X (XRF) portable avec accessoires

et ce, conformément aux spécifications figurant en annexes (SPECIFICATIONS TECHNIQUES).

Toute annexe jointe fait partie intégrante du marché.

ARTICLE 2 - REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX REGLEMENTAIRES

Le titulaire du marché est soumis aux obligations des textes généraux réglementaires en vigueur, notamment aux dispositions des textes suivants :

- ✓ Décret N° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
- ✓ La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, promulguée par le Dahir n°1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003)
- ✓ S'y ajoutent tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière.

ARTICLE 3 - FORME ET CARACTERES DES PRIX

Le marché est à prix unitaire pour chaque lot. Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché et s'entendent :

- ✓ **pour le titulaire du marché non résident au Maroc.**
- CPT Aéroport Rabat-Salé (INCOTERMS 2010 de la CCI)
- ✓ **pour le titulaire du marché résident au Maroc.**
- Hors taxes, TVA comprise, rendu à la base ONHYM sise au 34 Avenue Al Fadila – 10050 - RABAT (DIVISION METHODES ET SERVICES).

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires du bordereau des prix formant détail estimatif aux quantités réellement exécutées.

ARTICLE 4 - DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison du matériel pour chaque lot est fixé à **90 jours**.

- ✓ **Pour le titulaire du marché résident au Maroc**, ce délai court à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service.
- ✓ **Pour le titulaire du marché non résident au Maroc**, ce délai court à compter de :
 - la date mentionnée dans l'ordre de service en cas de transfert bancaire,
 - l'ordre de service et de la réception de la lettre de crédit par son bénéficiaire et dont notification devra en être faite à l'ONHYM à titre d'accusé de réception.**La date d'embarquement mentionnée sur le titre de transport fait foi pour le calcul du délai de livraison.**

ARTICLE 5 - PENALITE DE RETARD

Sauf cas de force majeure dûment justifiée et admise par l'ONHYM, tout retard de livraison sera pénalisé. La pénalisation par jour de retard est fixée à 0.1% du montant total du lot considéré plafonnée à 10% du montant total du même lot. Cette pénalité sera appliquée sans mise en demeure préalable et sera soit déduite du montant de la facture soit réglée par le titulaire du marché par virement bancaire au compte de l'ONHYM.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

Titulaire du marché non résident au Maroc : Dans le cas d'une importation par l'ONHYM, ce dernier mettra en place une assurance auprès de son assureur habituel pour couvrir la marchandise contre tous les risques.

Titulaire du marché résident au Maroc : Le titulaire du marché fera son affaire en matière d'assurances pour se couvrir contre tout risque de perte ou dommage découlant de la fabrication, de l'acquisition, de l'emménagement, du transport et de la livraison de la marchandise jusqu'au magasin de l'ONHYM à RABAT.

ARTICLE 7 – EMBALLAGE

Afin de prévenir tout risque d'avaries et dommages à la marchandise transportée, l'emballage devra être approprié à la nature de la marchandise, résistant en toutes circonstances, à une manutention brutale, à des températures extrêmes et aux précipitations atmosphériquesetc.....et ce conformément aux règles de l'art.

ARTICLE 8 - MODALITE DE LIVRAISON, VERIFICATION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Par lot :

La marchandise accompagnée d'un bon de livraison devra être livrée à l'état neuf, en bon état de fonctionnement, sans aucun défaut de fabrication :

- ❖ **pour le Titulaire du marché résident au Maroc** :
rendu à la base ONHYM, sise au 34 Avenue Al Fadila – 10050 - RABAT (DIVISION METHODES ET SERVICES).

- ❖ **pour le titulaire du marché non résident au Maroc :**
CPT aéroport RABAT-SALE (incoterms 2010 de la CCI).

L'ONHYM procédera à une vérification qualitative et quantitative de la marchandise en ses locaux. Au terme de cette vérification, toute marchandise **reconnue non conforme ou défectueuse devra être remplacée par le titulaire du marché, à ses frais, à compter de la notification faite par l'ONHYM :**

- **Pour le titulaire du marché résident au Maroc :**

La marchandise reconnue non conforme ou défectueuse sera isolée et remplacée (transport, livraison et assurance inclus, base ONHYM sise au 34 Avenue Al Fadila – 10050 - RABAT (DIVISION METHODES ET SERVICES).

- **Pour le titulaire du marché non résident au Maroc :**

L'expédition devra être effectuée par le moyen le plus approprié à la nature de la marchandise à remplacer, aéroport de Rabat-Salé **INCOTERM 2010 de la CCI**. Tous les frais au Maroc (transit, droits de douane et autres) résultant des opérations de dédouanement de la marchandise remplacée seront facturés au titulaire du marché qui devra s'en acquitter par virement bancaire au compte de l'ONHYM ou par déduction sur sa facture. La date d'embarquement mentionnée sur le titre de transport fait foi pour le calcul du délai de livraison.

Tout manquant constaté sera fourni par le titulaire du marché dans les mêmes conditions précitées.

Le remplacement des articles reconnus non-conformes, défectueux ou de tout manquant constaté ne donnera pas droit à une prorogation du délai de livraison contractuel.

ARTICLE 9 - RECEPTION PROVISOIRE

Par lot :

La réception provisoire sera prononcée et constatée par un procès verbal de réception provisoire signé conjointement par l'ONHYM et le titulaire du marché.

ARTICLE 10 – GARANTIE

Par lot :

La garantie (pièces et main d'œuvre, retour en atelier et service après vente) sur l'ensemble du matériel devra être d'une durée minimale d'une année à compter de la date de la réception provisoire et devra couvrir tous les vices de fabrication ou anomalies constatées au cours de cette période.

Le titulaire du marché s'engage :

- à réparer gratuitement ou à remplacer le matériel défectueux.
- à fournir le cas échéant un matériel équivalent de remplacement en attendant la réparation ou le remplacement du matériel défaillant.
- A répondre à toutes les demandes d'intervention de l'ONHYM en cas de dysfonctionnement en procédant aux corrections, insuffisances et autres

constatées.

ARTICLE 11 - RECEPTION DEFINITIVE

Par lot :

Sous réserve que le titulaire du marché ait satisfait à tous les termes et conditions du marché, la réception définitive sera prononcée et constatée par un procès-verbal de réception définitive signé conjointement par l'ONHYM et le titulaire du marché.

ARTICLE 12 - CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le cautionnement provisoire **ne comportant aucune date limite**, délivré par une Banque marocaine agréée est fixé comme suit :

- lot N°1 - 4.500,00 DH
- lot N°2 – 500,00 DH
- lot N°3 – 10.000,00 DH
- lot N°4 - 12.000,00 DH

Le cautionnement provisoire sera restitué :

- aux soumissionnaires non retenus dès l'attribution du marché.
- au titulaire du marché dès réalisation du cautionnement définitif dans **les 30 jours** suivant la notification de l'approbation du marché.

ARTICLE 13 - CAUTIONNEMENT DEFINITIF ET RETENUE DE GARANTIE

Pour chaque lot

Le montant du **cautionnement définitif ne comportant aucune date limite** est fixé à **3%** du montant total du marché. Ce cautionnement reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché jusqu'à la réception définitive. Il devra être constitué dans un délai de 30 jours à compter de la notification de l'approbation du marché. Le cautionnement définitif libérable par l'ONHYM à la réception définitive devra obligatoirement être délivré par un organisme bancaire marocain agréé.

Le montant de **la retenue de garantie** est fixé à **7%** du montant total du marché. Ce montant sera déduit de la facture présentée par le titulaire du marché. Cette retenue de garantie pourra être transformée, à la demande du titulaire du marché, par une caution bancaire de retenue de garantie, délivrée par une banque marocaine agréée, libérable par l'ONHYM à la réception définitive.

ARTICLE 14 - MODALITES DE PAIEMENT

➤ Pour le titulaire du marché résident au Maroc :

Le paiement sera effectué à 60 jours à compter de la date de présentation de la facture en 6 exemplaires originaux approuvées par l'ONHYM et signature conjointe du procès verbal de réception provisoire par l'ONHYM et le titulaire du marché.

➤ **Pour le titulaire du marché non résident au Maroc :**

Le Titulaire du marché aura le choix entre un paiement :

- par **virement bancaire 100%** après réception des documents originaux et signature conjointe du procès verbal de réception provisoire par l'ONHYM et le titulaire du marché.

Les documents originaux demandés sont définis comme suit :

- ❖ 6 Factures commerciales originales signées et cachetées,
 - ❖ 1 jeu de LTA « clean on board » à ordre ONHYM à notifier à l'ONHYM,
 - ❖ 4 notes de poids/colisage,
 - ❖ Certificats d'origine et/ou EUR 1
 - ❖ 1 bordereau de livraison
 - ❖ 1 attestation du fournisseur attestant l'envoi d'une copie des documents originaux à l'ONHYM.
- par **lettre de crédit irrévocable et confirmée** payable à vue :
 - * **93%** contre présentation des documents originaux suivants :
 - ❖ 6 Factures commerciales originales,
 - ❖ 1 jeu de LTA clean on bord à ordre ONHYM à notifier à l'ONHYM
 - ❖ 4 notes de poids/colisage,
 - ❖ Certificats d'origines et/ou EUR 1
 - ❖ 1 bordereau de livraison
 - ❖ 1 attestation du fournisseur attestant l'envoi d'une copie des documents originaux à l'ONHYM.
 - * **7%** à la **réception provisoire sur présentation d'un procès verbal de réception provisoire signé par les 2 parties**

ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE

Lorsque le titulaire du marché justifie être dans l'impossibilité d'exécuter le marché par la survenance d'un événement de force majeure telle que définie par les articles 268 et 269 du dahir du 9 ramadan 1331 (12 Août 1913), formant code des obligations, il peut en demander la résiliation.

En cas de force majeure, le titulaire du marché notifiera rapidement par écrit à l'ONHYM, l'existence de la force majeure et ses motifs en précisant la date de commencement des événements ainsi que la date de leur fin.

Le titulaire du marché continuera d'exécuter dans la mesure du possible ses obligations et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable pour exécuter les obligations dont l'exécution ne serait pas entravée par la force majeure.

Les délais d'exécution du marché seront prolongés d'une durée égale à celle pendant laquelle se seront manifestées les circonstances de force majeure.

ARTICLE 16 – NANTISSEMENT

Le titulaire du marché pourra demander, s'il remplit les conditions requises, le bénéfice du régime institué par le Dahir du 23 Chaoual 1367 (28 Août 1948) relatif au nantissement des marchés publics, modifié et complété par les dahirs n° 1.60.371 du 14 chaâbane 1380 (31 Janvier 1961) et n°1.62.202 du 19 Joumada 1382 (29 octobre 1962).

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

- 1/ La liquidation des sommes dues par l'ONHYM en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'ONHYM ;
- 2/ Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissements et subrogations, les renseignements ou états prévus à l'article 7 du dahir du 28 Août 1948 est le Directeur Général de l'ONHYM ;
- 3/ Les paiements prévus au présent marché seront effectués par M. le Trésorier Payeur de l'ONHYM, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché;

Le Directeur Général de l'ONHYM délivrera au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire en copie conforme du présent marché. Les frais de timbre de l'exemplaire remis à la société titulaire du marché ainsi que les frais de timbre de l'original conservé par l'ONHYM sont à la charge de la société titulaire du marché.

ARTICLE 17 - DROITS D'AUTEURS ET PROPRIETE INDUSTRIELLE

Le titulaire du marché garantira formellement l'ONHYM contre toute réclamation de porteurs de brevets d'invention ou de propriétaires de droits d'auteurs, de marque de fabrique ou de données qui pourraient avoir des droits sur leur utilisation.

ARTICLE 18 - DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement et les droits de timbre du Marché sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 19 – RESILIATION

En cas de non respect des clauses du marché par le titulaire du marché, l'ONHYM se réserve le droit de résilier le marché sans que le titulaire ne puisse prétendre à aucun dommage et intérêts et ce, après l'avoir mis en demeure de satisfaire à ses obligations contractuelles dans un délai n'excédant pas dix (10) jours.

ARTICLE 20 - JURIDICTION

En cas de litige et à défaut de règlement à l'amiable dans les 15 jours, seuls les tribunaux de Rabat sont compétents. Le présent contrat est régi par le droit marocain.

ARTICLE 21 - VALIDITE DU MARCHE

Le marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

ARTICLE 22 – NOMBRE D'ANNEXES

Le présent CPS comprend les annexes suivantes :

ANNEXE I : Spécifications techniques LOTS N°1 – 2 -3 et 4

ANNEXE II : Déclaration sur l'honneur LOTS N°1 – 2 – 3 et 4

ANNEXE III : Acte d'engagement LOTS N°1 – 2- 3 et 4

ANNEXE IV : Bordereaux des prix LOTS N°1 – 2- 3 et 4

<u>Nom et prénom du signataire</u>	
<u>Signature et cachet du concurrent</u>	
Mention manuscrite « lu et accepté »	

ANNEXES

ANNEXE I
LOT N°1
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Désignation du matériel : 2 magnétomètres GEM System ou équivalent avec accessoires complets

Caractéristiques techniques

- Gamme du champ total : 20000 à 120000 nT
- Précision absolue du champ total : ≤ 1 nT
- Résolution : ≤ 0.01 nT
- Sensibilité : ≤ 0.1 nT
- Tolérance du gradient : ≥ 7000 nT/m
- Mémoire : ≥ 60000 mesures du champ total
- Cycle de lecture (mesure) : 1 à 60s
- Température supportée -30 à 50°C
- Synchronisation précise avec la station de base
- Alimentation : batteries rechargeables ou piles alcalines sèches
- Autonomie : ≥ 8 heures
- Affichage digital
- Simplicité du programme du menu opératoire.

-Accessoires

Pour chaque unité :

- Tous les accessoires du magnétomètre (capteur, tige, câbles de liaison...)
- 2 Batteries de rechange
- 2 chargeurs de batterie
- Câbles de transfert de données USB, RS232
- câble de synchronisation
- logiciel de transfert

- Documentation technique et manuel d'utilisation en langue française à livrer avec la marchandise

LOT N°2 **SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

Désignation du matériel : 1 Groupe électrogène 5 kva Triphasé 200-230 V/
800 Hz essence avec accessoires

Caractéristiques techniques

- Tension de sortie 200-230 V
- Fréquence : 800 Hz (requis par les appareils qu'il va alimenter)
- Puissance : 4-5 kva
- Phases : 3
- Carburant : Essence

Accessoire :

- Câble de sortie compatible avec l'émetteur TSQ3 de Scintrex
- 2 bougies de rechange
- 2 filtres à air de rechange
- 2 courroies de rechange
- Clés adaptées pour les réparations d'urgence

- Documentation technique et manuel d'utilisation en langue française à livrer avec la marchandise

ANNEXE I
LOT N°3
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Désignation du matériel : 5 scintillomètres portatifs avec GPS intégrés pour mesures de la radioactivité au sol

Scintillomètre

- Mesure du comptage total et des concentrations en K, U et Th
- Gamme de mesure en énergie 30 Kev à 3000 Kev
- Mode de mesure : en continu et en discontinu
- Température d'utilisation -20°C à 60 °C
- **Sensibilité élevée avec cristal $\geq 103 \text{ cm}^3$ de NaI**
- Type d'alimentation : Batterie rechargeable et/ou Piles alcalines
- Autonomie des batteries > 8 heures
- Ecran LCD 128 x 64
- **Mémoire interne $\geq 1\text{Go}$**
- Sortie USB pour transfert de données
- Logiciel pour transfert et analyse des données sur CD

GPS

- Exportation de données sous format xyz
- Pré-programmation des points de mesure
- **Précision du GPS : $\leq 1,5 \text{ m}$**
- Format de position : Latitude/longitude, UTM/UPS, Maidenhead, MGRS, et autres grilles avec possibilité de personnaliser et d'introduire des grilles (par exemple grille Lambert Conforme Conique)
- Antenne : Intégrée
- Interfaces : USB, RS232 pour transfert de données avec format de données NMEA 0183, RTCM 104 DGPS

- Documentation technique et manuel d'utilisation en langue française à livrer avec la marchandise.

ANNEXE I
LOT N°4
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

**UN ANALYSEUR A FLUORESCENCE AUX RAYONS-X (XRF)
PORTABLE AVEC ACCESSOIRES**

- Analyseur portable avec stand d'analyse
- Applications : analyse de matériel Mines, sol, terres rares, métaux précieux selon plusieurs modes
- Méthode de mesure : Fluorescence-X
- Poids : Inférieur à 1,3 Kg
- Petites dimensions
- Tube à Rayons-X :
 - Tube à rayons-X avec Anode en Ag (6-50 KV, 0-200 µA max), ≥ 2Watt
 - Tension maximale : 50 kV
- Détecteur de haute résolution du type SDD (Geometrically Optimized Large Area Drift Detector)
- Limites de détection : les plus faibles possibles
- Mesure quantitative des éléments :
 - Ag, Ca, As, Au, Ba, Bi, Cd, Co, Cr, Cu, Fe, Hg, K, Mn, Mo, Nb, Ta, Ni, Pb, Sb, Sc, Sn, Sr, Te, Th, Ti, U, V, W, Y, Zn, Zr, Pt, Pd et Rh ;
 - Mg, Al, P, S et Si
 - La, Ce, Pr et Nd
 - Métaux précieux
- Interface :
 - USB, Wireless Bluetooth, cable RS232
 - Ecran tactile couleur intégré et inclinable
- Facilité dans la prise de mesure
- Puissance :
 - 2 batteries lithium-ion;
 - Durée d'opération au moins 6 heures par batterie;
 - AC et DC adapter inclus.
- Système électronique :
 - Processeur : minimum 533 Mhz
 - Mémoire du système interne : minimum 32 Mb
 - Mémoire de stockage interne : minimum 128 Mb
- Stockage des données : plus de 10000 mesures et spectres en mémoire interne
- Camera CCD intégré pour prise d'image d'échantillon.
- Etanche et supportant des conditions météoriques sévères (pluie, poussière, hautes températures ...)
- Sécurité : protection par mot de passe.
- Logiciel pour transfert et traitement de données via ordinateur sur Clé USB
- Langue: Français

- Valise de protection et de transport avec cadenas numérique
- Manuel d'utilisateur en langue française + manuel des instructions de sécurité en langue française à livrer avec la marchandise

Accessoires :

- Kit de 500 (coupelles + bagues + couvercles).
- 2000 disques papier Wattman ou équivalent, grade 540, Ø : 2,4cm .
- Spatule de prélèvement + 2 pinces.
- 5 sachets de ouate.
- 4 boîtes de 500 films prédécoupés Mylar ou équivalent utilisés comme support pour les échantillons broyés et ayant pour caractéristiques :
 - film pour Rayons-X TF-160-255
 - Gauge 0,00024" – 6µ
 - 2,5".
- Canne télescopique, de conception ergonomique avec écran tactile, pour mesure à distance (1,2 m à 1,8 m).
- Imprimante thermique avec batterie, se connecte à l'analyseur via bluetooth pour impression des résultats d'analyse avec 20 rouleaux de papier.
- GPS de localisation bluetooth
 - Exportation direct de données sous format xyz vers l'analyseur
 - Précision du GPS : < 1,5 m
 - Format de position : Latitude/longitude, UTM/UPS, Maidenhead, MGRS, et autres grilles avec possibilité de personnaliser et d'introduire des grilles (par exemple grille Lambert Conforme Conique)
 - Antenne : Intégrée
 - Interfaces : USB, RS232 pour transfert de données avec format de données NMEA 0183, RTCM 104 DGPS
- Kit d'échantillonneur direct de roche, permet de prélever un échantillon de poudre fine en quelques secondes, contenant :
 - Scie électrique
 - Tête échantillonneur roche, adapté au Scie électrique
 - 100 Flacons d'échantillons 50 ml
 - Disque pour couper les roches dures (1 pc)
 - Disque universel longue durée de vie et rapide (1 pc)
 - Pastille de pression d'échantillon en Inox
 - Pastille manches en Inox pour échantillons roches (18/16mm, 30mm long) (25pcs)
 - Marteau Picard ou équivalent : 1,5 à 2kg
 - Spatule-cuillère Inox
 - Cuillère poudre en Inox
 - Tamis 250 et 125µm, avec Kit
 - Caps droit pour les manches à granules (100 pcs)

- Boules de papier pour les manches à granulés : 18mm (1,000 pcs)
- Pressoir carré
- 2 Brosses de nettoyage
- 2 Bouteilles pour nettoyer presse à pastilles
- Stand d'analyse portable
- Valises de rangement du Kit complet.

C - Documentation technique et manuel d'utilisation sur CD à livrer avec la marchandise

Modèle

ANNEXE II

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 13-2012 du 14/06/12 à 09h

Objet : LOT N°1 : Fourniture de 2 magnétomètres GEM System ou équivalent avec accessoires complets

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné..... (prénom, nom et Qualité).....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le N° :(1)

Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le N°.....(1)

N° de patente(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné.....(prénom, nom qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de :

adresse du siège social de la société.

adresse du domicile élu.....

affiliée à la CNSS sous le N°.....(1)

inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°.....(1)

n° de patente(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

DECLARE sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplit les conditions prévues à l'article 22 du décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (6 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
 - **Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2)**
- 3- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous traitance :
 - à m'assurer que les sous traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n°2-06-388 précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.
- 4- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation de gestion et d'exécution du présent marché.

5- M'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n°2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à..... Le.....

Signature et cachet du concurrent (2)

- (1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.
- (2) **A supprimer le cas échéant.**
- (3) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

Modèle

ANNEXE II

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 13/2012 du 14/06/12 à 09h

Objet : LOT N°2 : Fourniture d'un Groupe électrogène 5 kva Triphasé 200-230 V/800 Hz essence avec accessoires

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné..... (prénom, nom et Qualité).....
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le N° :(1)
Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le N°.....(1)
N° de patente(1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné.....(prénom, nom qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la société)
au capital de :
adresse du siège social de la société.
adresse du domicile élu.....
affiliée à la CNSS sous le N°.....(1)
inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°.....(1)
n° de patente(1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

DECLARE sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (6 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
 - **Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2)**
- 3- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous traitance :
 - à m'assurer que les sous traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n°2-06-388 précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.
- 4- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre

que ce soit dans les différentes procédures de passation de gestion et d'exécution du présent marché.

5- M'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n°2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à..... Le.....

Signature et cachet du concurrent (2)

- (4) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.
- (5) **A supprimer le cas échéant.**
- (6) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

Modèle

ANNEXE II
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 13/2012 du 14/06/12 à 09h

Objet : LOT N°3 : Fourniture de cinq scintillomètres avec GPS intégrés pour mesure de radioactivité au sol

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné..... (prénom, nom et Qualité).....
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le N° :(1)
Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le N°.....(1)
N° de patente(1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné.....(prénom, nom qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la société)
au capital de :
adresse du siège social de la société.
adresse du domicile élu.....
affiliée à la CNSS sous le N°.....(1)
inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°.....(1)
n° de patente(1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

DECLARE sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (6 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
 - **Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2)**
- 3- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous traitance :
 - à m'assurer que les sous traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n°2-06-388 précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.
- 4- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre

que ce soit dans les différentes procédures de passation de gestion et d'exécution du présent marché.

5- M'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n°2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à..... Le.....

Signature et cachet du concurrent (2)

- (7) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.
- (8) **A supprimer le cas échéant.**
- (9) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

Modèle

ANNEXE II

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 13-2012 du 14/06/12 à 09h

Objet : LOT N°4 : Fourniture d'un analyseur à fluorescence aux rayons – X (XRF)
portable avec accessoires

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné..... (prénom, nom et Qualité).....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le N° :(1)

Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le N°.....(1)

N° de patente(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné.....(prénom, nom qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique
de la société)

au capital de :

adresse du siège social de la société.

adresse du domicile élu.....

affiliée à la CNSS sous le N°.....(1)

inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°.....(1)

n° de patente(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

DECLARE sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (6 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
 - **Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2)**
- 3- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous traitance :
 - à m'assurer que les sous traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n°2-06-388 précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.
- 4- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre

que ce soit dans les différentes procédures de passation de gestion et d'exécution du présent marché.

5- M'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n°2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à..... Le.....

Signature et cachet du concurrent (2)

(10) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(11) **A supprimer le cas échéant.**

(12) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

ANNEXE III
ACTE D'ENGAGEMENT

A- Partie réservée à ONHYM

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 13-2012 du 14/06/12 à 09h

Objet :

LOT N°1 : Fourniture de 2 magnétomètres GEM System ou équivalent avec accessoires complets

LOT N°2 : Fourniture d'un Groupe électrogène 5 kva Triphasé 200-230 V/800 Hz essence avec accessoires

LOT N°3 : Fourniture de cinq scintillomètres avec GPS intégrés pour mesure de radioactivité au sol

LOT N°4 : Fourniture d'un analyseur à fluorescence aux rayons – X (XRF) portable avec accessoires

Passé en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 16 et alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

B- Partie réservée au concurrent

a - Pour les personnes physiques

Je (4) soussigné :------(prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu :
affilié à la CNSS sous le N° :(5)
inscrit au registre du commerce de(localité)
sous le N°:.....(5)
N° de patente :.....(5)

b - Pour les personnes morales

Je (4) soussigné :.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale
et forme juridique de la société)
au capital de.....
adresse du siège social de la société :
adresse du domicile élu:.....
affiliée à la CNSS sous le N°(5) et (6)
inscrite au registre du commerce.....localité sous le N°(5) et (6)
N° de patente(5) et (6)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remet, revêtu de ma signature un bordereau de prix établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Lot N°1 :

- ✓ **pour le concurrent non résident au Maroc**
 - Montant FCA aéroport d'embarquement.....(en lettres et en chiffres)
 - Montant fret aérien.....(en lettres et en chiffres)
 - Montant CPT aéroport Rabat-Salé.....(en lettres et en chiffres)

- ✓ **Pour le concurrent résident au Maroc**
 - Montant hors TVA(en lettres et en chiffres)
 - Taux de la TVA.....(en pourcentage)
 - Montant TVA (taux en %)......(en lettres et en chiffres)
 - Montant TVA comprise.....(en lettres et en chiffres)

Lot N°2 :

- ✓ **pour le concurrent non résident au Maroc**
 - Montant FCA aéroport d'embarquement.....(en lettres et en chiffres)
 - Montant fret aérien.....(en lettres et en chiffres)
 - Montant CPT aéroport Rabat-Salé.....(en lettres et en chiffres)

- ✓ **Pour le concurrent résident au Maroc**
 - Montant hors TVA(en lettres et en chiffres)
 - Taux de la TVA.....(en pourcentage)
 - Montant TVA (taux en %)......(en lettres et en chiffres)
 - Montant TVA comprise.....(en lettres et en chiffres)

Lot N°3 :

- ✓ **pour le concurrent non résident au Maroc**
 - Montant FCA aéroport d'embarquement.....(en lettres et en chiffres)
 - Montant fret aérien.....(en lettres et en chiffres)
 - Montant CPT aéroport Rabat-Salé.....(en lettres et en chiffres)

- ✓ **Pour le concurrent résident au Maroc**
 - Montant hors TVA(en lettres et en chiffres)
 - Taux de la TVA.....(en pourcentage)
 - Montant TVA (taux en %)......(en lettres et en chiffres)
 - Montant TVA comprise.....(en lettres et en chiffres)

Lot N°4 :

- ✓ **pour le concurrent non résident au Maroc**
 - Montant FCA aéroport d'embarquement.....(en lettres et en chiffres)
 - Montant fret aérien.....(en lettres et en chiffres)
 - Montant CPT aéroport Rabat-Salé.....(en lettres et en chiffres)

- ✓ **Pour le concurrent résident au Maroc**
 - Montant hors TVA(en lettres et en chiffres)
 - Taux de la TVA.....(en pourcentage)
 - Montant TVA (taux en %)......(en lettres et en chiffres)
 - Montant TVA comprise.....(en lettres et en chiffres)

L'ONHYM se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait àle.....

(Signature et cachet du concurrent)

(4) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent mettre :

- Nous, soussignés----- nous nous obligeons conjointement – solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) :
- ajouter l'alinéa suivant : désignons ----- prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement.

(5) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.

(6) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation

ANNEXE IV
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°1
Pour le concurrent non résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en devise (*)		Montant en devise (*)
			En chiffres	En lettres	
1	Magnétomètres GEM System ou équivalent avec accessoires complets (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	2			
TOTAL FCA Aéroport (préciser l'aéroport d'embarquement)					
Fret aérien					
TOTAL CPT Aéroport Rabat-Salé (Incoterms 2010 de la CCI)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°1
Pour le concurrent résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en DH/HTVA (*)		Montant EN DH (*)
			En chiffres	En lettres	
1	Magnétomètres GEM System ou équivalent avec accessoires complets (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	2			
TOTAL HORS TVA					
TVA (%)					
TOTAL TVA comprise					

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°2
Pour le concurrent non résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en devise (*)		Montant en devise (*)
			En chiffres	En lettres	
1	Groupe électrogène 5 kva Triphasé 200-230 V/800 Hz essence avec accessoires (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	1			
TOTAL FCA Aéroport (préciser l'aéroport d'embarquement)					
Fret aérien					
TOTAL CPT Aéroport Rabat-Salé (Incoterms 2010 de la CCI)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°2
Pour le concurrent résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en DH/HTVA (*)		Montant EN DH (*)
			En chiffres	En lettres	
1	Groupe électrogène 5 kva Triphasé 200-230 V/800 Hz essence avec accessoires (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	1			
TOTAL HORS TVA					
TVA (%)					
TOTAL TVA comprise					

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°3
Pour le concurrent non résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en devise (*)		Montant en devise (*)
			En chiffres	En lettres	
1	Fourniture de cinq scintillomètres avec GPS intégrés pour mesure de radioactivité au sol (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	5			
TOTAL FCA Aéroport (préciser l'aéroport d'embarquement)					
Fret aérien					
TOTAL CPT Aéroport Rabat-Salé (Incoterms 2010 de la CCI)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV

BORDEREAU DES PRIX – LOT N°3
Pour le concurrent résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en DH/HTVA (*)		Montant EN DH (*)
			En chiffres	En lettres	
1	Fourniture de cinq scintillomètres avec GPS intégrés pour mesure de radioactivité au sol (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	5			
TOTAL HORS TVA					
TVA (%)					
TOTAL TVA comprise					

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°4
Pour le concurrent non résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en devise (*)		Montant en devise (*)
			En chiffres	En lettres	
1	Analyseur à fluorescence aux rayons – X (XRF) portable avec accessoires (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	1			
TOTAL FCA Aéroport (préciser l'aéroport d'embarquement)					
Fret aérien					
TOTAL CPT Aéroport Rabat-Salé (Incoterms 2010 de la CCI)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°4
Pour le concurrent résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en DH/HTVA (*)		Montant EN DH (*)
			En chiffres	En lettres	
1	Analyseur à fluorescence aux rayons – X (XRF) portable avec accessoires (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	1			
TOTAL HORS TVA					
TVA (%)					
TOTAL TVA comprise					

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de(en chiffres et en lettres)